Mairie de BAHO

Place du 8 mai 1945 66 540 BAHO Tél: 04.68.92.20.61 Mail: mairie.baho@wanadoo.fr

Dossier suivi par : Christophe Daydé

Le 16 novembre 2026

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Le mardi 24 novembre 2026 à 18h30
en Mairie

Veuillez recevoir, cher(e) collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Patrick GOT

MAIRIE DE BAHO
66 Pyrénées-Orientales

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026.

1/ Signature avec la région académique de la convention cadre de mise à disposition d'un espace numérique de travail pour les écoles (ENT)

2/ Signature avec la région académique de la convention constitutive du groupement de commande pour la mise à disposition d'un espace numérique de travail pour les écoles (ENT)

3/ Modification des tarifs d'occupation du domaine privé communal pour les activités de restauration à emporter et autres activités ambulantes.

4/ Signature du PV de mise à disposition des bassins de rétention à PMMCU (compétence gestion des eaux pluviales urbaines)

5/ Signature de la convention financière pour la distribution du magazine l'Agglo (octobre à décembre 2026)

6/ Adoption du pacte de gouvernance partagée de PMMCU

7/ Autorisation de vente de la maison sise au 13ter rue des jardins

8/ Signature avec PMMCU de la convention de reversement de la RODP Orange 2025

9/ Désignation d'un représentant de la commune auprès de la SPL Perpignan Méditerranée (1 titulaire et 1 suppléant)

10/ Signature de l'avenant n°1 à la convention pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire

11/ Approbation du rapport d'activité 2025 du SYM Pyrénées Méditerranée

12/ Choix du maître d'œuvre pour la réalisation d'une salle de convivialité (rénovation salle du 3e âge)

13/ Révision du PLUi-D – Débat sur les orientations générales du PADD

Le Directeur général des services reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires